

## Inscription sur la Liste d'aptitude DH - Tour extérieur 2022

Détermination du nombre des emplois à ouvrir en 2022 (art. 10 du décret n° 2005-921 du 2 août 2005, modifié)

	Promotion	%	arrondi à
<b>Accès direct à la hors classe :</b>			
- Pour les fonctionnaires hospitaliers de catégorie A (grade du corps accédant à l'IB 1015), le nombre de postes ouverts est égal au maximum à : - 6% des promotions à la hors classe au titre de l'année 2020	35	2,1	2
- Pour les fonctionnaires de catégorie A (grade du corps accédant à l'IB 1015), de la FPE et de la FPT, le nombre de postes ouverts est égal au maximum à : - 4% des promotions à la hors classe au titre de l'année 2020	35	1,4	1
<b>Total hors classe</b>			<b>3</b>
<b>Accès direct à la classe normale :</b>			
- Pour les fonctionnaires hospitaliers de catégorie A (grade du corps accédant à l'IB 852) de la FPH, le nombre de postes ouverts est égal au maximum à : - 9% des élèves directeurs titularisés au titre de l'année de validité de la liste d'aptitude (2020)	80	7,2	7
- Pour les fonctionnaires de catégorie A (grade du corps accédant à l'IB 852) de la FPE et de la FPT, le nombre de postes ouverts est égal au maximum à : - 6% des élèves directeurs titularisés au titre de l'année au titre de laquelle est établie la liste d'aptitude (2020)	80	4,8	5
<b>Total classe normale</b>			<b>12</b>
<b>Total</b>			<b>15</b>

<b>Total</b>	<b>15</b>
--------------	-----------